

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE MM.

E. POTTIER ET S. REINACH

MEMBRES DE L'INSTITUT.

S. REINACH

BRIS DE COUILLES

PARIS

LIBRAIRIE ERNEST LEROUX

28, RUE BONAPARTE (VI^e)

1932

Tous droits réservés.

Bibliothèque Maison de l'Orient



072927



BRIS DE COQUILLES¹

C'est un précepte de civilité puérile et honnête : il ne faut pas, après avoir sucé un œuf, le retourner dans le coquetier comme s'il était intact; il faut briser la coquille et la laisser ainsi apparente. On enseigne cela aux enfants sans leur en donner de raisons, ou en alléguant des raisons absurdes². Mais une règle d'étiquette n'est, le plus souvent sinon toujours, qu'une superstition laïcisée : ce dont on doit s'abstenir aujourd'hui par crainte du jugement des hommes, on s'en est abstenu autrefois par crainte de démons ou de maléfices. Tout scrupule est la survivance de ce qu'on appelle en Polynésie un *tabou* et tout tabou plonge ses racines dans la vie primitive des hommes, pleines de terreurs mal fondées, mais souvent bienfaisantes, car la civilisation a profité de ces terreurs quand elles ont paru plus tard conformes à la raison, à l'hygiène, à nos devoirs de politesse envers le prochain. Alors les tabous sont devenus tantôt des préceptes moraux, tantôt des règles de convenances à l'état purement traditionnel; ceux qui ont survécu, sans se transformer, constituent l'arsenal de l'*étiquette* dont il n'est pas toujours facile de découvrir les origines superstitieuses, bien qu'on se persuade aisément qu'il y en a.

Dans le cas qui va m'occuper, l'enquête sur le fonds religieux du scrupule est facilitée par le fait qu'on en possède une mention remontant aux environs de l'an 70 après notre ère. C'est un texte de Pline le Naturaliste, emprunté lui-même, comme presque tout ce qu'il écrit, à une source plus ancienne et hellénique

1. Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions le 11 septembre 1931.

2. Lady J. Evans me dit que lorsqu'elle était enfant, on lui prescrivait de casser les œufs vides « de peur qu'une sorcière ne s'y logeât ».

Au début de son livre XXVIII, Pline se demande si les paroles et les charmes magiques ont vraiment quelque puissance. Les plus sages n'en croient rien; mais nos actes de tous les instants impliquent cette croyance, encore qu'irraisonnée. De là le crédit des formules rituelles invariables, des présages, des maléfices. Entre autres exemples, Pline cite celui-ci : « Tout le monde craint pour soi d'être l'objet d'imprécations; de là l'usage, quand on a avalé des œufs ou des escargots, d'en briser aussitôt les coquilles ou de les percer avec la cuiller. » Il faut citer le texte même (XXVIII, 19) : *Desigi quidem diris deprecationibus nemo non metuit. Huc pertinet ovorum quae exorbuerit quisque calices cochlearumque protinus frangi, aut eosdem cochlearibus perforari.* »

Qu'est-ce que ces *dirae deprecationes*, signifiant de terribles malédictions ? Pline n'en dit rien; il ne dit pas non plus qui les prononce; il insinuc seulement que la désobéissance à l'usage qu'il formule nettement éveille un ressentiment qui peut se traduire par des malédictions. Il ne dit pas qu'il s'agisse d'un péril fondé sur la crainte de sortilèges et l'on a eu tort, ce me semble, d'introduire cette idée dans un texte qui ne l'indique pas nécessairement.

C'est pourtant ce qu'a fait sir James Frazer, sans soulever jusqu'ici, que je sache, de contradiction. Dans son ouvrage intitulé *Taboo and the perils of the soul* (1911, p. 129), l'illustre ethnographe explique le texte de Pline par de nombreux scrupules encore observés de nos jours chez les demi-civilisés : il ne faut pas abandonner les restes d'un repas, mais les faire manger par d'autres ou les détruire, car ces restes constituent, comme des rognures d'ongles, des cheveux coupés, une partie de l'individu qui a absorbé le repas, et un magicien peut s'en servir, puisque la magie prend la partie pour le tout, afin d'exercer une action nocive sur l'imprudent. Sidney Hartland, dans sa *Legend of Perseus* (II, p. 83), a réuni de nombreux exemples de scrupules fondés sur cette idée générale; sir J. Frazer en a ajouté quelques-uns. Ainsi, au xx^e siècle encore, personne ne pouvait toucher à la nourriture que le roi de Loango laissait sur son plat : on l'enterrait

dans le sol. Une ancienne pratique indienne pour nuire à un ennemi consistait à lui offrir un repas de riz et à en jeter le reste dans un bassin plein de poissons; si ceux-ci mangeaient le riz, le destin de l'homme qui avait laissé du riz sur son assiette était scellé. « Les Romains, ajoute sir James, avaient coutume de briser immédiatement les coquilles d'œufs et d'escargots qu'ils avaient mangés afin d'empêcher des ennemis d'en faire un usage magique. » Et l'auteur part de là pour montrer combien le scrupule superstitieux de laisser à l'air des reliefs de repas, qui pourraient pourrir et causer des maladies, a contribué aux progrès de l'hygiène et de la propreté, qui en est la condition essentielle. Cela est très vrai, mais l'explication du texte de Pline est erronée. Une coquille non brisée est la marque d'un repas, mais n'en est pas un reste, car la partie comestible de la coquille a disparu. En outre, et ceci est décisif, la magie noire s'exerce volontiers sur de menus fragments, tels que des rognures d'ongles, et l'on ne voit pas pourquoi le magicien n'aurait pu user de son art malfaisant avec des morceaux des coquilles brisées. J'ai eu récemment l'occasion de faire part de ces objections à sir James; avec sa loyauté ordinaire, il a reconnu qu'il s'était trompé.

Il faut donc chercher autre chose, en serrant de plus près les *dirae deprecationes* de Pline. Quelqu'un ou quelque chose est offensé, irrité, si l'on laisse intacts des coquilles d'œufs ou d'escargots. Pline, compilateur hâtif, eût été bien embarrassé de dire de quelle colère, surnaturelle ou non, il s'agissait; c'est à nous d'essayer de le découvrir.

Ma réponse à ce problème se fonde sur le fait bien constaté que les serpents d'espèces inoffensives¹ ont joué, à une époque très ancienne, un rôle considérable dans la vie religieuse et familiale des anciens. Le serpent n'est pas seulement le gardien de la tombe, mais celui de la maison, et cela dès ces temps antérieurs à toute histoire où les morts étaient enterrés

1. Peut-être aussi les autres, car les charmeurs de serpents sont de tous les temps, et l'on me signale, en France même, un archéologue qui manie les serpents de toute espèce sans peine ni danger

sous les foyers. Textes et monuments attestent en foule les survivances du culte du serpent domestique, οἰκουρὸς ὄφις, du serpent ou du couple de serpents qui garde la tombe ou le foyer¹. Il suffit, à cet égard, de renvoyer à l'article *Draco*, autrefois inséré par M. Pottier au *Dictionnaire des antiquités*. On y ajouterait aujourd'hui ce qui concerne le culte du serpent dans le monde créto-mycénien, les déesses ou acolytes tenant des serpents, la « chambre des serpents » récemment découverte à Cnossos (*Rev. arch.*, 1931, I, p. 166), et à l'extrémité occidentale du monde antique, les serpents figurés sur une pierre de Gavrinis (Morbihan). Mais ce qui doit particulièrement appeler notre attention, c'est le fait que, presque jusqu'à la fin du monde antique, le serpent est élevé, nourri, choyé, non seulement dans les temples, mais dans les maisons et même les palais. Il est à la fois le bon compagnon, l'animal tutélaire, le représentant ou le symbole de la série des ancêtres, le démon propice (*agathodaimôn*) et le génie du lieu (*genius loci*). La famille l'admet à sa table, le laisse errer au milieu des plats, prendre ses ébats sur les corps du maître et de ses convives. Cela est attesté par Sénèque (*De Ira*, II, 31) : *repentes inter pocula sinusque innoxio lapsu dracones*. L'empereur Tibère avait un serpent familier de ce genre qui mourut un jour, mangé par des vers; Tibère en conclut qu'il devait se méfier de la multitude (Suétone, *Tibère*, 72). C'est que le serpent était assimilé à son maître, non seulement après la mort de celui-ci, les Pythagoriciens enseignant qu'il naissait de sa moelle épinière, mais à son maître vivant, dont il était comme le double. Le serpent d'Esculape, qui opère des guérisons miraculeuses, c'est Esculape lui-même et la forme plus ancienne du dieu, antérieurement aux progrès de l'anthropomorphisme, qui tend à réduire le serpent divin au rôle d'attribut, mais laisse transparente la conception primitive du serpent-dieu. Cela est vrai encore du serpent Glycon, exploité par le fourbe

1. Dans Virgile (*Aen.*, V, 95), Énée voyant un serpent sortir de la tombe d'Anchise, se demande s'il est le serviteur de son père ou le génie du lieu. C'est l'un et l'autre.

Alexandre d'Abonoteichos au temps de Lucien, comme de ceux des gnostiques dits Ophites ou Ophiens, au temps d'Irénée et d'Origène. Non seulement en Grèce, mais dans les deux mondes, le serpent sacré et apprivoisé joue un si grand rôle, et cela dès une époque très reculée, qu'on peut concevoir une religion préhistorique et quasi universelle (néolithique) où les reptiles auraient tenu la première place; mais ce n'est pas le lieu d'insister sur ce sujet ¹.

Ami et commensal de l'homme, que mange le serpent ? Du lait et du miel, mais aussi des œufs et des mollusques, embranchement du règne animal qui comprend l'hélice vulgairement dénommée *escargot*. En ce qui concerne les *cochleae*, limaçons à coque ou escargots dont parle Pline, je n'ai que des témoignages de naturalistes modernes; mais il existe des statuettes d'Esculape offrant un œuf à son serpent familier, des peintures de Pompéi où des serpents rampent vers des œufs et un texte important de Pline (X, 197), suivant lequel les serpents s'engraissent d'œufs (*ovis pinguescunt*); il ajoute que les dragons, c'est-à-dire les serpents de grande taille, les avalent entiers et, brisant les coquilles, en se repliant sur eux-mêmes (*in semet convoluti*), les rejettent en toussant. Pline a pu observer des serpents dans les maisons romaines; il est inutile d'alléguer d'autres témoignages que le sien.

Musset a parlé de la colère d'une perruche déçue par une apparence de dragée :

..... Elle avait cet air désappointé
 Que fait une perruche à qui l'on a jeté
 Malicieusement une fève arrangée
 Dans du papier brouillard en guise de dragée...
 Du papier imposteur voyant la moquerie,
 Reste moitié colère et moitié bouderie.

(Mardoche, à la fin.)

Si, au lieu d'une perruche, il s'agit d'un animal divin,

1. Il y a d'excellents matériaux dans le grand article *Serpent* de l'Encycl. de Hastings (en particulier sur l'Inde).



tutélaire, non seulement familier, mais familial, trompé par des coquilles vides qu'on laisse sur la table, avec toute l'apparence de celles dont il fait sa nourriture préférée, on conçoit que, dans la pensée des ophiolâtres, le serpent irrité veuille tirer vengeance d'une mauvaise plaisanterie, d'une offense à sa dignité de commensal. Voilà donc l'explication que je tente du texte de Pline et de la longue survivance du scrupule qu'il énonce : il ne faut pas indisposer le génie du lieu.

S. REINACH.

LIBRAIRIE ERNEST LEROUX

28, rue Bonaparte, PARIS-VI

Téléphone : Danton 05-07

R. C. Seine 226 007 B

Chèq. post. Paris 1024-92

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES JUIVES

ŒUVRES COMPLÈTES DE FLAVIUS JOSÈPHE

TRADUITES EN FRANÇAIS SOUS LA DIRECTION DE
THÉODORE REINACH

TOME SIXIÈME. — GUERRE DES JUIFS.

— (LIVRES IV-VII) —

Traduction de René HARMAND

Revisée et annotée par S. REINACH et J. WEILL

Un volume (16,5 × 25), 288 pages 40 fr.

Déjà parus :

- TOME I. — Antiquités judaïques. Livres I-V, par J. WEILL Épuisé.
TOME II. — Antiquités judaïques. Livres VI-X, par J. WEILL 40 fr.
TOME III. — Antiquités judaïques. Livres XI-XV, par J. CHAMONARD 40 fr.
TOME IV. — Antiquités judaïques. Livres XVI-XX, par G. MATHIEU et
L. HERMANN 40 fr.
TOME V. — Guerre des Juifs. Livres I-III, par René HARMAND 40 fr.
TOME VII (1^{re} fascicule). — Contre Apion, par Léon BLUM 20 fr.

RAOUL MONTANDON

Lauréat de l'Institut,
Membre associé étranger de la Société nationale des Antiquaires de France,
Membre étranger de la Société française d'Archéologie.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DES TRAVAUX PALETHNOLOGIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

(ÉPOQUES PRÉHISTORIQUE, PROTOHISTORIQUE ET GALLO-ROMAINE)

Ouvrage récompensé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et honoré
d'une souscription du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.

FRANCE

IV

ANGOUMOIS, AUNIS ET SAINTONGE, AUVERGNE
BOURBONNAIS, LIMOUSIN, LYONNAIS, MARCHE

Un volume (16,5 × 25), xx-264 pages, 2 cartes 40 fr.



LIBRAIRIE ERNEST LEROUX

28, rue Bonaparte. PARIS-VI

Téléphone : Danton 05-07

R. C. Seine 226-007 B

Chèq. post. Paris 1024-92

TABLES GÉNÉRALES DE L'ANNÉE ÉPIGRAPHIQUE

IV^e SÉRIE

1921-1930

Par **M^{lle} WUILLEUMIER**

Un volume (16 × 25), 80 pages (sur deux colonnes) **50 fr.**

SERVICE DES ANTIQUITÉS DE L'ÉGYPTE

ANNALES

DU SERVICE DES ANTIQUITÉS DE L'ÉGYPTE

INDEX DES TOMES XXI-XXX

Par **H. MUNIER**

Un volume (16 × 27,5), 140 pages **160 fr.**

PUBLICATIONS de la SOCIÉTÉ des ÉTUDES IRANIENNES et de l'ART PERSAN
N° 2

L'IRAN EXTÉRIEUR : SON ART

Par **RENÉ GROUSSET**

Loi relative à la conservation des Antiquités de la Perse.

Une brochure (16 × 24), 20 pages, 3 planches hors texte **6 fr.**

Précédemment paru :

L'ARCHÉOLOGIE DE LA PERSE
DES ORIGINES A L'ÉPOQUE D'ALEXANDRE

Par le **D^r G. CONTENAU**

Une brochure (16 × 24), 16 pages, 2 planches hors texte **6 fr.**
